



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>9 février 2026</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>33</b> dont : <b>5 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2026\_049 : Culture - Soutien à la formation des jeunes

**Domaines de compétences par thèmes - Culture**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu l'avis de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 2 février 2026,*

Ce dispositif a été créé pour soutenir les associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes du territoire.

Il est rappelé que le dispositif s'adresse aux associations dont l'action répond aux conditions suivantes :

- Le siège de l'association est situé sur la communauté de communes Plaine Limagne.
- Le nombre de jeunes, issus d'au moins 2 communes de la communauté de communes.
- L'activité concernée est située sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne.

L'aide porte exclusivement sur la formation et est proportionnelle au nombre de jeunes de moins de 16 ans. La subvention de la communauté de communes s'élève à 12 € par élève de moins de 16 ans. Le montant de la subvention est plafonné à 1 500 € par association.

Une enveloppe annuelle de 15 000 € est proposée au budget pour financer ce dispositif.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures des associations et proposent de valider les demandes de subventions suivantes :

Association	Siège	Activité	Nombre de jeunes	Total €
Tennis Club Aigueperse	Aigueperse	Tennis	40	480 €
Union Sportive Maringoise	Maringues	Football	86	1032 €
AS Collège Saint-Joseph	Maringues	Multisports	63	756 €
AS Louise Michel	Maringues	Multisports	97	1164 €
Pro Patria	Maringues	Multisports	111	1332 €
Judo Club Randan	Randan	Judo	44	528 €
Judo Jujitsu Club Maringues	Maringues	Judo - Jujitsu	59	708 €
Danza Club	Randan	Danse	49	588 €
Tennis Club Maringues	Maringues	Tennis	22	264 €
Cavaleiro & Co	Villeneuve-les-Cerfs	Équitation	3	0 € Plancher non atteint Non éligible
<b>Total</b>			<b>574</b>	<b>6 852 €</b>

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider les montants des aides attribuées,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2026
- d'autoriser le lancement d'un deuxième appel à candidatures au cours de l'année 2026.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*